

Déclaration liminaire de la CGT-INRA

1,5 million de manifestants le 18 mars contre le Contrat Première Embauche (CPE), surdité du gouvernement et, sans faillir, la direction générale nous propose aujourd'hui la mise en œuvre du PACTE « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état ».

Pan CDD du « plan de cohésion sociale » de Mr Borloo pour la fonction publique, mirifique contrat en alternance, également réservé aux jeunes de moins de 26 ans, « rémunéré » de 55 à 70 % du minimum de traitement de la fonction publique, qui peut être rompu à tout moment par l'employeur et sans indemnités.

Les statistiques de la DARES (ministère de l'emploi) font état de 16 % d'emplois en contrats courts dans la fonction publique. CPE, CNE, PACTE mais aussi les CDD seniors : tout concourt à précariser d'autant l'emploi, là dans le privé, ici dans le public !

Le PACTE vise à supprimer de facto les embauches en catégorie C, chaque PACTE occupe un emploi budgétaire donc accepter le PACTE revient à accepter le début de la détitularisation de la fonction publique, à accepter la coexistence côte à côte de travailleurs à statuts et de travailleurs sans statut, au nom bien sûr de la cohésion sociale, vous l'avez tous entendu.

Quelle malédiction plane sur les jeunes de moins de 26 ans pour que tant de sollicitations veuillent les inclure dans des procédures aussi éloignées de la sécurité du travail et des contrats à durée indéterminée ? Pourquoi accepterions nous de laisser détruire le statut de titulaire ? Pour se pousser, faire de la place aux jeunes ? Même pas, la réponse des jeunes est dans la rue tous les jours : « les CDD y en a marre, les « stages » y en a marre ! ». Nous les entendons, les soutenons et il ne saurait être question pour nous de discuter d'une quelconque mise en place du PACTE à l'INRA, nous souhaitons qu'il en soit de même pour tous nos autres collègues.

Ce que nous voulons, ce sont de vraies embauches, en catégorie C comme ailleurs, de titulaires. Nous nous battons et nous battons contre la précarisation des embauches d'où qu'elle vienne, ANR, contrats ou autres... Il est profondément anormal et malsain que l'INRA accepte de tourner avec autant de travailleurs sans statut, on dépasse probablement le chiffre de 15 %, c'est inacceptable !

Le « PACTE » : Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'état

Quelques explications au sujet du « Pacte ». Dans le but de réduire le nombre de fonctionnaires et satisfaire ainsi aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement met en place dans la Fonction Publique les contrats PACTE Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et de l'Etat (ordonnance 2005-901 du 2 août 2005). Malgré son acronyme, les contrats PACTE ne sont pas de nature à détendre les relations sociales, leurs caractéristiques sont les suivantes :

- ils sont réservés aux jeunes de 16 à 25 ans,
- ils sont d'une durée comprise entre 12 à 24 mois, renouvelables une fois
- la rémunération est comprise entre 55% (moins de 21 ans) et 70% (entre 21 et 25 ans) du minimum de la Fonction Publique,
- ils s'accompagnent de formations en alternance obligatoires,
- la personne sous contrat PACTE est licenciée en fin de contrat si elle n'est pas reconnue apte ou si elle n'a pas obtenu le diplôme ou le titre requis dans le corps correspondant au poste occupé,
- la personne sous contrat PACTE est titularisée si elle s'engage à accomplir des services effectifs d'une durée égale à deux fois celle du contrat PACTE

- la personne sous contrat PACTE est tenue de rembourser les frais de formation si elle rompt cet engagement

La Direction Générale va mettre en place ce type de contrat à l'INRA et va recruter les contractants PACTE sur le contingent de postes de titulaires en AGT ou AJT. Même si elle s'est engagée à verser des rémunérations égales au minimum de la Fonction Publique, le contrat PACTE est un recul complet par rapport au recrutement en AGT et AJT. C'est une étape déterminante vers la fin du recrutement à l'INRA en catégorie C. **En conséquence, la CGT-INRA se prononce contre les contrats PACTE et leur mise en œuvre à l'INRA quelles que soient les modalités particulières retenues.**

La CGT-INRA propose au vote la motion suivante :

« *Le CTP se prononce sur la suspension du PACTE à l'INRA* »

Résultat du vote : CFDT: 4 NPPV - CFTC: 2 contre - CGT: 4 pour / Administration : 10 contre

Au sujet de la CAPN des AI

Lors de ce CTP, nous sommes réintervenues au sujet du licenciement d'un de nos collègues AI fin 2005. Par notre intervention, nous souhaitons attirer l'attention de la Direction Générale sur le manque de confiance des délégués AI vis à vis du président de cette CAPN. Il s'agissait aussi pour nous d'appeler la Direction Générale à mieux veiller au respect des procédures dans cette CAP en particulier, mais aussi dans toutes les autres CAP. En effet, le président de cette CAPN avait refusé de mettre aux voix la prolongation de stage que les délégués demandaient, enfreignant la réglementation.

La Direction a refusé de mettre au vote la motion suivante, proposée par la CGT-INRA :

« *Le CTP saisi d'une faute grave du président de la CAPN des AI propose une motion de défiance vis-à-vis de ce président afin que lors des prochaines CAPN, les règlements soient respectés.* »

Au sujet de S2I

Nous avons fait une large intervention à ce sujet et remis à la direction l'ensemble des doléances qui nous sont parvenues de plusieurs centres INRA.

Nous avons demandé à la Direction Générale de suspendre le processus de mise en fonction des autres domaines du S2I, en particulier de S2I-RH tant que nous n'avons pas la preuve du bon fonctionnement de S2I Finances.

Et nous avons mise au vote la motion suivante :

« Compte tenu des difficultés actuelles du développement du S2I Finances, qui doivent être résorbées au plus vite, le CTP se prononce pour un moratoire de la mise en production des autres domaines de S2I. »

Résultat du vote : **10 Pour** : CFDT + CFTC + CGT et **10 contre** : l'Administration

Tous les détails dans **notre dossier spécial « S2I » sur notre site** (ici : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/actions/revendications/s2i/index.htm> ou là : <http://www.inra.cgt.fr/actions/revendications/s2i/index.htm>)

Charte relative à l'utilisation du réseau administratif par les OS

Un premier bilan de la charte relative à l'utilisation du réseau administratif par les organisations syndicales a été fait lors de ce CTP. Ce bilan a montré les nombreuses déficiences de l'Administration dans l'application de cette note de service 2003-36 dans les centres. Notamment 8 centres sur les 18 qui ont répondu à l'enquête de l'Administration n'ont toujours pas de salle syndicale équipée d'ordinateur relié à Internet. Quant aux formations qui devaient être mises en place, aucune n'a été proposée. Des propositions de modifications de cette charte ont été faites, principalement par la CGT.

**** Prochaine réunion du CTP : le 15 juin 2006.